



MAIRIE DE MORAS-EN-VALLOIRE

68 Rue Maurice Savin 26210
MORAS-EN-VALLOIRE



04 75 31 94 71

mairie.moras@wanadoo.fr

www.moras-en-valloire.fr

Vu, Monsieur le Maire,
Vu, Le Secrétaire de Séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le trois juin, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Gilles BRUYAT (arrivé en cours de séance), Claude DESRIEUX, Gahitan FAUST, Hervé GONNON (parti en cours de séance), Yamina MAHOUCHE, Aline MONTILLA, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Marianne TARDY.

Excusé(s) : Danièle CONJARD, Florence CUSENZA, Mickaël DURAND.

Absent(s) : Aucun.

Ont donné pouvoir : Danièle CONJARD à Claude DESRIEUX.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une proposition de demande de subvention départementale pour la sécurisation du terrain multisports et des jeux de boules au parc communal. Acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal le changement de lieu de vote pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021. Avec l'accord de la Préfecture, le double bureau se tiendra à la salle des fêtes pour une meilleure distanciation. Madame Armelline AUDRIEU souligne l'intérêt de l'envoi des « livrets citoyens » aux jeunes de 18 ans avec leur première carte d'électeur.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de séance du 4 mai 2021

Le procès-verbal de séance du 4 mai 2021 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 4 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations effectuées par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : suite travaux mairie, participation centre médico scolaire 2021, store hall d'entrée secrétariat,

fournitures scolaires, versement opération façade, balayeuse, sécurisation du clocher de l'église, réparation débroussailleuse, urne électorale, support vélos.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Demande de subvention au conseil départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale (solidarité territoriale) pour la sécurisation du terrain multisports et des jeux de boules au parc communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le parc municipal accueille en partie basse un terrain multisports ainsi que des jeux de boules dont les contours sont aujourd'hui très dégradés et dangereux pour les usagers du site.

Le lieu est utilisé par les licenciés de l'Amicale Boule, les enfants de l'école de Moras-en-Valloire dans le cadre du sport scolaire en extérieur, notamment l'activité course et cross au premier trimestre de chaque année, ainsi que par l'ensemble des familles tout au long de l'année.

Les contours cassés des jeux de boules et les poutres/barrières en bois très dégradées autour de l'espace multisports constituent des dangers pour les usagers du site avec un risque réel d'accident.

Monsieur le Maire propose ainsi de mettre en sécurité ce lieu public en restaurant les contours des jeux de boules, en comblant avec du sable les aspérités dangereuses au fond du terrain, en évacuant les anciennes barrières bois et restes de béton, en rebouchant les anciens trous de scellement.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 8417 € HT.

Considérant le coût de ce projet et la nécessité de réaliser ces travaux afin d'éviter un accident et sécuriser cet espace public, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme (40%).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention.

4. Projet de nouvelle charte graphique du bulletin municipal

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yamina MAHOUCHE, conseillère municipale, pour présenter le projet de nouvelle charte graphique du bulletin municipal.

Ce travail a déjà été validé par la commission communication réunie auparavant.

Monsieur le Maire remercie Yamina MAHOUCHE pour son investissement sur cette proposition. Le graphisme du bulletin n'avait pas évolué depuis 2009. Cette nouvelle version apportera un renouveau et une apparence plus moderne tout en facilitant la lecture des articles.

Un rendez-vous sera pris avec l'imprimeur pour lui faire part de nos attentes pour l'édition de septembre 2021. Le Conseil municipal salue ce travail et approuve unanimement ce nouveau graphisme.

5. Demande de subvention de l'association de parents d'élèves l'Ecolline pour des projets scolaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les projets d'activités et de sorties scolaires pour les élèves de l'école primaire de la commune. Il s'agit d'un projet « une couveuse à l'école » pour les élèves de maternelle, dont le montant s'élève à 394 €. Pour la sortie de fin d'année des élèves de maternelle et du cycle 2, il est prévu une journée à Miripili « l'île aux pirates » à Saint Antoine l'Abbaye le 25 juin (coût 193 € pour la maternelle et 199.30 € pour le cycle 2, ainsi que les frais de transport à 300 €). Quant au cycle 3, les élèves partiront au parc « AccroForest » à Peyrins le 1^{er} juillet (coût 209.10 € et transport de 350 €).

La commission des affaires scolaires propose une aide pour la moitié du coût total (1645.40 €), soit un montant de 822.70 €. Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Retour sur l'appel à candidatures boulangerie

Monsieur le Maire rappelle la fermeture de la boulangerie intervenue en début d'année et l'appel à candidatures publié avec le concours de la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Plusieurs offres ont d'ores et déjà été reçues. Une procédure judiciaire est en cours entre le propriétaire et l'ancien preneur. Des visites des locaux pourront prochainement avoir lieu avec l'huissier mandaté sur ce dossier.

Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de la suite de ce dossier avec l'objectif d'une réouverture de la boulangerie-pâtisserie dans ses anciens locaux rénovés ou sur un autre lieu central de la commune.

7. Projet de schéma de mutualisation de la communauté de communes Porte de DrômArdèche

Un Schéma de mutualisation a été mis en place sur le territoire de Porte de DrômArdèche à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce Schéma prévoyait la mutualisation des postes suivants : le service Autorisation du droit des sols (ADS), le Système d'Information Géographique (SIG), le service Moyens mutualisés, l'achat mutualisé, l'informatique et les formations.

Avec le renouvellement des Conseils municipaux, un nouveau Schéma de mutualisation doit être validé pour la période 2021-2026.

Pour ce faire, une commission mutualisation a été créée et s'est réunie les 28 janvier et 3 mars 2021. Entre ces deux dates et sur la base des éléments issus de la première réunion de la commission, un questionnaire a été transmis aux communes du territoire pour définir les nouvelles actions à intégrer au Schéma.

Lors de sa réunion du 3 mars, la commission a décidé de maintenir les postes de mutualisation du précédent Schéma et d'approuver deux nouvelles pistes de mutualisation qui sont la gestion des animaux errants et le conseil juridique.

Ces deux pistes sont intégrées dès à présent au Schéma, mais leur concrétisation ou non ainsi que leurs modalités d'exécution seront étudiées dans les mois à venir.

Le projet de Schéma a été présenté lors du Conseil communautaire du 25 mars 2021.

Conformément à la réglementation, les communes du territoire doivent donner leur avis sur le projet de Schéma avant la délibération du Conseil communautaire prévue pour juillet 2021.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

8. Scrutins départementaux et régionaux des 20 et 27 juin – Tenue des bureaux de vote

Monsieur le Maire rappelle aux élus du conseil municipal les dates des élections départementales et régionales. Il demande à chacun d'effectuer des heures de permanence pour la tenue des deux bureaux de vote des 20 et 27 juin. Le dépouillement nécessite la présence de 10 élus. Un tableau de présence a été établi pour ce faire.

9. Projet de reconversion de l'ex-ISDND des Grises

Monsieur le Maire et Monsieur Patrice REBOULLET rappellent l'historique de ce dossier. Une nouvelle réunion a eu lieu le 1^{er} juin en mairie de St-Sorlin-en-Valloire.

Après débats et tour de table, le conseil municipal acte les points qui suivent :

1 - La commune de Moras-en-Valloire confirme son approbation du projet de reconversion du site des Grises porté par le groupe CHEVAL, permettant ainsi la concrétisation du protocole d'accord signé entre toutes les communes.

2 - Elle souhaite que le loyer du nouveau bail à conclure tienne compte de la réalité foncière du tènement avec des parcelles essentiellement en indivision et certaines propriété de la commune de St-Sorlin. D'après le tableau parcellaire fourni par le SYTRAD, le pourcentage pour la commune de Moras-en-Valloire serait ainsi de 22,1% (soit moins que 23% mais plus que 20,135%).

3 - Concernant la redevance tonnage entrant, elle souhaite qu'une part de celle-ci soit partagée entre nos communes indivises quelle que soit la nature de l'apport (terre, amiante ou plâtre). En ce sens, la dernière proposition de compromis proposée par Yves Lafaury, maire d'Epinouze, convient à la commune de Moras-en-Valloire.

Monsieur le Maire est chargé de faire ce retour auprès des autres communes et du SYTRAD.

10. Point sur les travaux, dossiers en cours et questions diverses

Travaux : Sécurisation du clocher réalisée ce 10 mai. Commande d'une plaque sur les graffitis des zouaves (Cour Davity)

Conseil Municipal Junior : Un planning de travail a été réalisé jusqu'à la fin de l'année. Le CCAS a délibéré sur une compensation pour l'ancien CMJ qui n'avait partir à Paris en raison du contexte sanitaire.

Culture : Festival « L'Art et la Matière » du 5 au 20 juin. Café Mille-feuille sur l'eau de la Valloire à la salle des fêtes.

Festivités : Repas champêtre avec les aînés jeudi 26 août au parc. Portes-ouvertes à la mairie samedi 18 septembre à l'occasion des journées du patrimoine. Feu d'artifice intercommunal à Manthes le 14 juillet (revalorisation du budget et de la durée du feu).

Associations : Reprise de l'atelier équilibre le mardi à la salle des fêtes
Retour sur l'assemblée générale de la bibliothèque tenue le 28 mai

Quelques dates :

- Commission scolaire le 16 juin (choix prestataire repas scolaires)
- Assemblée générale de l'ACCA le 19 juin.
- Conseil d'école le 21 juin.
- Assemblée générale Moras en Valeur le 23 juin.
- Réunion CMJ le 26 juin.
- Fête de fin d'année de l'école le 2 juillet (avec remise des dictionnaires aux CM2)
- Conseil communautaire Porte de DrômArdèche le 8 juillet.

Prochaine réunion du Conseil municipal : Lundi 5 juillet 2021 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.